

Linky, le compteur communicant

Qu'est-ce que Linky ?

Ce compteur s'inscrit dans le contexte global de la transition énergétique : faire des économies d'énergie, augmenter la part des énergies renouvelables et ainsi réduire les émissions de CO₂. Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution d'électricité encore plus « intelligent » (smart grid), dont le compteur Linky est l'un des éléments incontournables.

Afin de répondre à des évolutions réglementaires avec l'ouverture des marchés de l'énergie en France et en Europe, l'Union européenne a fixé, à travers une directive de 2009, l'objectif de déployer des compteurs communicants dans 80 % des foyers européens d'ici à 2020.

Ce compteur d'électricité de nouvelle génération est de la même taille que les actuels et utilisera les mêmes branchements mais, grâce à ses caractéristiques techniques, il rendra possible la mise en place de nouveaux services, accessibles à tous.

Coûts

Pour remplacer les 35 millions de compteurs existants, il faudra dépenser 5 milliards d'euros mais cela générera par an une économie de 11 millions sur les dépenses d'intervention plus le gain espéré sur les 100 millions d'euros annuel de manque à gagner sur les consommations non facturées.

Fonctionnalités

Espace module radio : il permet de connecter un module radio (émetteur radio Linky – ERL) pour piloter des équipements de la maison. Non installé par ERDF lors du déploiement.

Interrupteur : organe de commande de la tension intégré au compteur

Logiciel évolué intégré au compteur pouvant être mis à jour à distance.

Horloge intégrée pour gérer les changements de tarif.

Modem CPL qui permet au compteur de communiquer vers l'amont ou vers le réseau.

Contacts virtuels pour permettre le pilotage des équipements de la maison (8 contacts : 1 sec + 7 virtuels).

Cryptage : données sécurisées sur toute la chaîne.



Intérêts pour les clients

Facturation sur consommation réelle (et non estimée comme actuellement avec un relevé 2 fois par an)

Meilleure surveillance de ses dépenses d'énergie et comparaison avec des foyers similaires au sien

Développement plus facile des solutions domotique puisque, si le client le souhaite et moyennant un équipement dédié, Linky permet d'étendre les possibilités de pilotage des appareils de la maison..

La plupart des interventions pourront être réalisées à distance, sans rendez-vous, et sans dérangement pour le client (mise en service, changement de puissance, relève, résiliation...). Elles seront réalisées dans un délai plus rapide (en moins de 24 heures contre 5 jours actuellement).

Intérêts pour les autres utilisateurs du réseau

- Collectivités territoriales : ERDF développe des offres de mise à disposition des données pour les collectivités : mise à disposition d'agrégats de données pouvant être utilisés par les collectivités territoriales, leurs urbanistes, les bailleurs sociaux
- Petit producteurs : Linky facilite l'installation des moyens de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien) en permettant l'utilisation d'un compteur unique qui enregistre à la fois les index de production et de consommation. Chez les particuliers producteurs d'électricité, un compteur Linky remplacera donc les deux compteurs actuellement installés
- Fournisseurs d'électricité : Un système de gestion plus fiable et une amélioration de la satisfaction client (diminution des questions sur la facturation et sur les problèmes de prise de rendez-vous). La possibilité de développer de nouvelles offres et de nouveaux services adaptés aux attentes et besoins des clients

Intérêts pour ERDF

- s'adapter aux évolutions technologiques avec le développement des réseaux intelligents («smart-grids»), des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et des NTIC ;
- satisfaire les attentes des consommateurs en prenant compte des nouveaux usages de l'énergie et de leur préoccupation accrue pour la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et leur volonté de devenir des « consomm'acteurs » ;
- être un soutien des territoires, qui doivent être au rendez-vous de la transition énergétique et souhaitent prendre davantage de compétences, y compris dans le domaine de l'énergie ;
- répondre à des évolutions réglementaires avec l'ouverture des marchés de l'énergie en France et en Europe. • En 2009, l'Union européenne a fixé, à travers une directive, l'objectif de déployer des compteurs communicants dans 80 % des foyers européens d'ici à 2020

Questions

Maîtrise de l'énergie ? Le client pourra consulter son historique de consommation en kwh sur le site ERDF, 24 heures après lesdites consommations. L'Ademe estime qu'il aurait fallu proposer une mesure en temps réel et en euros afin de mieux sensibiliser les clients. D'autant la loi de transition énergétique impose déjà de fournir gratuitement un tel dispositif aux foyers bénéficiant du tarif social. Direct Energie propose ce service.

Menace pour la vie privée ? Non, car en France, l'arrêté de janvier 2012 prévoit que les dispositifs de comptage évolués doivent être conformes à un référentiel de sécurité certifié par l'Anssi (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information). Les données qui circulent dans le système d'information Linky font l'objet d'un cryptage sur toute la chaîne. Les données de consommation transmises au système d'information Linky sont des données globales. Ainsi, le compteur ne connaît pas le détail des consommations de chaque appareil électrique, et aucune donnée personnelle (nom, adresse, etc.) ne transite dans le système.

Ainsi, conformément aux recommandations de la Cnil, les données de consommation appartiennent au client et ne peuvent être utilisées sans son accord. Le calcul de la courbe de charge requiert l'autorisation du client, celle-ci ne pouvant être enregistrée à un pas de temps inférieur à 10 minutes, ni sans l'accord de l'utilisateur. Un dispositif de recueil du consentement client sera mis en place. Assurer la confidentialité et la sécurité des données clients, qui sont la propriété des utilisateurs, est un enjeu primordial pour les gestionnaires du réseau de distribution. ERDF est soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et de protection des données personnelles. Le code de bonne conduite d'ERDF engage chaque salarié d'ERDF à respecter la protection des données commercialement sensibles et la réglementation liée au traitement des données à caractère personnel.

Expérimentation et déploiement

L'expérimentation Linky a été menée par ERDF, entre mars 2009 et mars 2011, dans l'agglomération de Lyon et dans des communes rurales d'Indre-et-Loire. 300 000 compteurs communicants ont été posés. Cela a permis de vérifier le processus d'installation du compteur, de confirmer le coût de l'opération, mais aussi de construire et de tester tout le système d'information. Cette expérimentation a été une réussite, et a été validée par les pouvoirs publics et le régulateur.

Les premiers compteurs ont été posés à partir du 1er décembre 2015. Trois millions de compteurs seront déployés d'ici à la fin 2016, posés par des entreprises agréées « Partenaire Linky ». À terme, l'objectif est de remplacer 90 % des 35 millions de compteurs en service à l'horizon 2021. Cet objectif, fixé par la Commission de régulation de l'énergie, imposera à ERDF un rythme de pose soutenu, qui augmentera progressivement pour atteindre plus de 8 millions de compteurs par an à la pointe en 2018 et 2019. Les 10 % de compteurs restant à remplacer (clients inaccessibles, logements inoccupés, clients isolés...) seront traités au cas par cas, à l'issue du déploiement de masse. Le déploiement sera simultané et réparti de manière équitable, sur le territoire français. Il sera engagé dans toutes les régions administratives avant fin 2016, dans toutes les capitales ou métropoles régionales avant fin 2017, et dans tous les départements avant fin 2018.